

Résumé exécutif du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

1. *La stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition au Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits, légumes, lait viande etc.), le développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire définies par le Sommet Mondial de l'Alimentation (1996) et qui sont :*
 - *la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;*
 - *l'accessibilité de ces aliments pour une population, y compris pour les plus vulnérables ;*
 - *la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps*
 - *l'utilisation optimale des aliments par individu.*
2. *En réponse à la déclaration du Sommet Mondial 1996 et du Sommet Mondial 5 ans après, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de la FAO a élaboré et mis en œuvre un Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire de 1998 à 2005 en vue de démontrer la validité technique, économique et environnementale des améliorations choisies.*
3. *Les résultats ont été probants, et le Gouvernement a initié la formulation par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec l'appui de la FAO et de l'USAID , d'un Programme d'extension intégré, intitulé : Programme National de Sécurité Alimentaire - PNSA.*
4. *Le PNSA a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres.*
5. *De manière plus spécifique, le PNSA vise à : diversifier les activités des producteurs ruraux ; réduire le déferlement massif actuel des populations rurales vers les villes ; créer des emplois aux jeunes ruraux et ceux des villes en les insérant dans les circuits de transformation et de commercialisation des productions agro sylvo pastorales; réduire la pauvreté touchant une part importante de la population.*
6. *Son incidence globale devrait se traduire par des augmentations rapides de la productivité des petits agriculteurs dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques ; la réduction des variations annuelles de la production et l'amélioration de l'accès général à la nourriture.*
7. *Le Processus participatif utilisé pour la formulation du PNSA s'est articulé sur la mobilisation des cadres des départements ministériels concernés et des personnes ressources ; la tenue d'un atelier national de validation ; et l'organisation d'une consultation sectorielle avec les partenaires au développement du mali.*
8. *Le contenu du programme a été défini en cohérence d'une part avec les cadres stratégiques de politiques nationales : et d'autre part les engagements du Gouvernement de la République du Mali dans les politiques et stratégies de sécurité Alimentaire aux plans sous régional ; régional et international :notamment dans le cadre de l'UEMOA ; du CILSS ; de la CEN-SAD ; de la CEDEAO ; de l'UE ;du NEPAD et de l'ONU.*
9. *Le PNSA s'articule autour de huit sous programmes.*

Le sous-programme I Amélioration des ressources naturelles de base (34,4 milliards de FCFA, 30,2% du coût total)

10. Il comprend une composante maîtrise de l'eau axée sur les aménagements de proximité et l'hydraulique pastorale ; et une composante gestion de la fertilité des sols. La superficie totale à aménager en PPIV pendant la durée du programme sera d'environ 4.000 ha de petits périmètres. Les actions d'hydraulique pastorale concerneront la réalisation des puits pastoraux, de forages et le surcreusement de mares ; ainsi que le renforcement des capacités des éleveurs et l'aménagement de zones de replis en cas de crise. Les activités de gestion de la fertilité des sols concerneront prioritairement la zone du Séno tel que prévu dans le plan d'action national pour la gestion intégrée de la fertilité des sols au Mali.

Le sous programme II Intensification des cultures (6,25 milliards de FCFA, 5,48% du coût total).

11. Il s'agit tout en augmentant la production agricole, d'atténuer les problèmes fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants en réduisant les superficies cultivées dans les systèmes extensifs. Pour ce faire, en plus des itinéraires techniques intensifs, il sera produit et mis à la disposition des producteurs, des semences sélectionnées de qualité à la fois pour les cultures irriguées et pour les cultures sous pluie. Un appui conséquent est aussi envisagé en faveur des producteurs de semences incluant le stockage, le contrôle de qualité et la certification. Le sous-programme appuie également la fourniture ou la fabrication locale d'outils de production adaptés en vue de promouvoir la mécanisation et l'introduction de l'énergie dans la production agricole (énergie solaire notamment). L'intensification visera les cultures à graines (céréales entre autres), racines et tubercules ; et les cultures maraîchères en zones urbaines et péri-urbaines

Le sous programme III Diversification des systèmes de production (22,03 milliards de FCFA, 19,33% du coût total)

12. Il intègre des actions d'élevage des animaux à cycle court et d'augmentation de la production laitière chez les petits et gros ruminants. Il porte également sur la promotion de la pêche et de la pisciculture ; de l'apiculture et de l'agro foresterie et foresterie communautaire.
13. L'élevage des animaux à cycle court vise à promouvoir de petites unités à haute productivité d'aviculture villageoise, d'élevage et d'embouche de petits ruminants. L'accroissement de la production laitière contribue à améliorer la disponibilité du lait local aux populations, ainsi que son accessibilité à travers le renforcement du système de collecte et de commercialisation.
14. En matière de pêche et pisciculture, le programme mettra en place un cadre logique d'intervention à court/moyen terme pour les différents partenaires concernés par le développement et l'aménagement des pêcheries maliennes. Les activités porteront également sur la relance des exportations des produits de la pêche, l'amélioration de la compétitivité, et l'appui au secteur privé.
15. La sous-composante agro foresterie/ foresterie communautaire : se concentre sur des actions de protection des parcelles de culture et des berges ; et sur des actions de formation et de promotion de filières économiques porteuses susceptibles de contribuer à la sécurité alimentaire (bois, fruits, légumes, fourrage etc.).
16. En ce qui concerne l'apiculture, l'accent sera mis sur la formation et l'équipement des producteurs ; ainsi que la commercialisation des produits et sous produits.

Le sous programme IV Commercialisation et transformation des productions (15,9 milliards de FCFA, 13,94% du coût total)

17. Les actions de ce sous programme relèvent de grandes composantes que sont : le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation.

18. Les techniques de stockage concernent en priorité les céréales et porteront notamment sur : la généralisation du stockage sous forme de grains afin d'alléger le travail des femmes ; l'amélioration des normes de construction des greniers traditionnels existants ; et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des stocks.
19. En matière de conservation, le programme met d'avantage l'accent sur les produits maraîchers par la diffusion des acquis des divers projets, notamment les cases améliorées (APROFA/PAVCOPA) de conservation de l'échalote ; et les magasins CAE de conservation de la pomme de terre.
20. Les activités de la composante transformation consisteront en des appuis pour une meilleure valorisation des produits de pêche, d'élevage et d'origine végétale.
21. Dans le domaine de la commercialisation, les actions viseront à lever les principales contraintes notamment, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements ; le manque ou l'insuffisance de crédits de commercialisation ; le manque de formation et d'information des acteurs.
22. Dans ce contexte, un plan spécial d'investissement sera réalisé pour la commercialisation d'au moins 72 000 tonnes de céréales par an à partir des principales zones de production excédentaires.

Le sous programme V Santé et nutrition (11,31milliards de FCFA, soit 9,92% des coûts du PNSA)

23. Dans ce cadre, le programme mettra en œuvre des actions d'amélioration des connaissances des décideurs, des leaders et des populations sur les problèmes nutritionnels.
24. Dans les aires fonctionnelles de 2 cercles /région, il contribuera à la réduction de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique chez l'enfant de 0 à 5 ans ; à la réduction de la prévalence de la MPE chez l'écolier de 6 à 12 ans ; à la réduction de la malnutrition chez les femmes en âge de procréer ; à la réduction de la prévalence des carences en micro nutriments, et à l'amélioration de la qualité Sanitaire des produits alimentaires.
25. La composante appui aux personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA du programme « Alimentation de complément et appui aux services communautaires de santé » avec le PAM sera étendue à l'ensemble des zones vulnérables.
26. Par ailleurs, dans les 160 communes structurellement déficitaires du pays, il encouragera les pratiques de jardinage scolaire couplé à la consommation des produits récoltés.

Le sous programme VI. Dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises (13,25 milliards de FCFA, 11,63% du coût total du Programme)

27. Ce sous programme consiste essentiellement en une amélioration du dispositif de prévention et de Gestion des crises d'insécurité alimentaire en le rendant capable d'intégrer les différentes formes de risque alimentaire ;et en l'adaptant au contexte de la décentralisation. Les actions porteront spécifiquement sur : le renforcement institutionnel du cadre politique ; l'amélioration du dispositif de pilotage, du système d'information et de l'enquête agricole de conjoncture ; la décentralisation de la gestion des crises ;et aides alimentaires d'urgence.

Le sous programme VII Mesures d'accompagnement du PNSA (8,75 milliards de FCFA, 7.68% du coût total du PNSA)

Ces mesures concernent principalement : la Commercialisation et la distribution des intrants ; le développement des finances rurales ; le développement de la recherche, de la vulgarisation et le renforcement des capacités.

**Le sous programme VIII Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels
(2,08 milliards de FCFA, soit 1,83%)**

28. *La période de mise en œuvre du PNSA sera étalée sur une durée de dix (10) ans, articulée sur une approche par phase de cinq (5) ans. Il s'inscrira en 1^{ère} phase dans la dynamique créée par le PSSA et les autres projets en cours, afin de consolider les acquis, de s'assurer de leur appropriation et d'étendre leur portée selon une progression spatiale raisonnée, avec l'objectif de couvrir dans une seconde phase, le reste du pays.*
29. *Le pilotage, la coordination et le suivi d'ensemble du programme relèveront du Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers le Comité technique national et les comités Régionaux. Les administrations nationales et régionales (ministères et services techniques) seront responsabilisées dans l'exécution du programme à travers les sous-composantes et volets relevant de leurs domaines de compétences respectifs.*
30. *La stratégie de mise en œuvre sera fondée sur la mobilisation nationale des ressources disponibles. Elle se matérialisera par l'utilisation des structures d'encadrement de l'Etat ; des ONG, GIE ou toute autre organisation privée ou para publique, sur une base contractuelle à travers des programmes collaboratifs et/ou des prestations rémunérées.*
31. *Le PNSA sera placé sous tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et exécuté sur le terrain avec la collaboration des Structures relevant principalement des départements chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'hydraulique et l'Environnement.*
32. *Son orientation et pilotage seront assurés (en relation avec le cadre institutionnel national de supervision et de gestion de la sécurité alimentaire créé par Décret N°03-176/P- RM du 25 avril 2003) par un **Comité National de Pilotage** mis en place et présidé par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, et regroupant les directeurs nationaux des structures centrales des départements chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, des Transports et de l'Economie et des finances ; le directeur national de l'hydraulique ; les directeurs de la CMDT et des Offices de développement rural; les représentants des Chambres d'Agriculture, des ONG et des Partenaires au développement.*
33. *La coordination/ gestion du PNSA sera assurée par une Cellule de coordination de programme (CCP) autonome servant d'interface entre les structures bénéficiaires et autres partenaires impliqués, avec pour missions essentielles d'élaborer les plans annuels à soumettre au CP ; de suivre l'exécution technique des activités programmées ainsi que les procédures de mobilisation des fonds. Elle participera aux missions d'appui de supervision et d'évaluation du programme et assumera le secrétariat technique du comité national de pilotage.*
34. *En outre, la pleine participation de tous les acteurs, sera assurée au niveau régional, à travers le Comité Régional de Sécurité Alimentaire comme instance de concertation et de Suivi. Sous la présidence des Gouverneurs de région , ces comités dont le secrétariat sera assuré par le coordonnateur régional du PNSA, comprendront les représentants des organisations paysannes, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers opérant dans les régions, des structures techniques publiques (CSA et ministères,) para publiques et privées impliquées.*
35. **Le coût total de base du programme national de sécurité alimentaire est estimé à environ 113,97 milliards de FCFA pour la première phase quinquennale 2006-2010.**